



ASIE / INDE - A DELHI LES FIDÈLES DES EGLISES CATHOLIQUES DE RITE ORIENTAL ONT A PRESENT LEURS PAROISSES

New Delhi (Agence Fides) – Les catholiques de rite oriental pourront rendre leur culte à Dieu dans plusieurs églises créées spécialement pour eux dans l'Archidiocèse de Delhi. Par un décret du mois de mai dernier, l'Archevêque de Delhi, Mgr Vincent Concessao, a créé six paroisses spécifiques pour les catholiques syro-malabars et trois pour les catholiques syro-malankars qui se trouvent sur le territoire de l'Archidiocèse, en accord avec ce que prévoit le Code de Droit Canon. Les fidèles orientaux ont accueilli avec joie et satisfaction cette mesure qui permettra des cérémonies liturgiques et des activités pastorales spécifiques pour leurs communautés, dans le respect et dans le maintien de l'harmonie et de l'unité avec les fidèles catholiques des autres rites.

L'Eglise catholique en Inde comprend des communautés appartenant à trois rites : syro-malabar, syro-malankar, latin. Les Latins suivent la liturgie romaine, introduite par les missionnaires au XV^e siècle ; les deux autres rites, dont les communautés se trouvent pour la plus grande partie dans la partie méridionale du Kérala, suivent la tradition orale syrienne, qui est issue de la prédication de l'Apôtre saint Thomas au 1^{er} siècle.

L'Archidiocèse de Delhi, érigé en 1959, comprend 47 paroisses et 100.000 fidèles. Les fidèles syro-malabars dans l'Archidiocèse sont un nombre relativement important, et les syro-malankars 6.000. La mesure semble être un des fruits de la visite « ad limina » des Evêques de l'Inde, en cours ces derniers mois. (P.A.)

(Agence Fides, 9 juin 2003, 23 lignes, 257 mots)